



CONTRAT COURS COLLECTIFS

YOGA/SOPHRO/YOGI'SO 2024-2025

Le travail : Chaque séance d'1 heure se compose :

- D'un temps d'accueil et installation
- Votre pratique Yoga, Sophro ou Yogi'So
- Un temps d'écoute de vos ressentis sur la séance.

L'entraînement personnel : La notion d'entraînement personnel est très importante pour arriver à une pratique régulière et autonome.

Le rythme des séances : Séance d'1 heure par semaine hors vacances scolaires.

Absences : Si vous êtes absent à votre cours cela est de votre responsabilité et ne seront pas rattrapées, éventuellement sur un autre créneau horaire dans la mesure des places disponibles. Les absences qui seront de mon fait seront systématiquement rattrapées.

Annulation : Toute séance non annulée 24h à l'avance au minimum est considérée comme due et effectuée.

Le tarif : Voir fiche d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué.

La ponctualité : J'insiste sur la qualité du temps de pratique de chacun. Il est important que les horaires de cours soient respectés. Vous pouvez arriver 10 minutes avant le début du cours pour vous préparer. Les cours débuteront aux heures indiquées et la porte sera fermée. Tout retardataire sera exclu du cours et la séance due.

Maladie : je vous engage à rester chez vous si vous êtes malades afin de préserver la santé du groupe et la vôtre le cas échéant

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat cours collectifs de sophrologie, yoga et yogi'So et je m'engage à le respecter.

Je reste à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Date et signature :